

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2014

L'an deux mil quatorze et le 7 mai à 18heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie-Christine FAURE, Maire.

Présents : *Marie-Christine FAURE, Jean-Louis BASTIÉ, Nelly BAPTISTE, Muriel CHADOURNE-MARTIN, Gilbert GALLO Véronique PARSAT, Stéphanie DOUSSOT-LAIN, Josiane MOREAU, Jean-Marie DUPONT, Alexandre PARIENTE (arrivée 18h50), Christian COULEAU, Bruno EVEILLE, Philippe SARRAUTE.*

Absent : *Alain LARGE.*

Absent excusé : *Agnès COLOZZI pouvoir à Véronique PARSAT*

A été désignée secrétaire de séance : *Nelly BAPTISTE.*

Madame le Maire, demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire ouvre la séance.

Monsieur Dupont prend la parole, souligne qu'il n'a pas été noté dans le dernier compte rendu le montant des indemnités des élus, et souhaiterait qu'elles soient données. Mme le Maire répond que le conseil municipal vote des taux qui ont été notés comme le prévoit le CGCT toutefois elle propose de noter les montants bruts dans le prochain compte rendu, de même Mme le Maire informe que les points transmis le 06 mai par Mr Dupont, Mr Large et Mme Moreau seront portés au prochain conseil municipal. Accord de Mr Dupont

20140501 : Election Commission Appel d'offre.

Mme le Maire présente la liste soumise au vote et rappelle les modalités de vote.

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal doit élire 3 titulaires et 3 suppléants, le Maire étant membres d'office,

Selon le CGCT, le vote a lieu à bulletins secrets, scrutin de liste, sans panachage.

Une liste est déposée.

Mme le Maire donne lecture de la liste fait procéder au vote

Liste :

Mme Faure Marie-Christine Maire

3 Titulaires : Jean-Louis BASTIÉ
Nelly BAPTISTE
Jean-Marie DUPONT

3 suppléants : Christian COULEAU
Gilbert GALLO
Alain LARGE

Il est procédé au vote à bulletins secrets :

Votants : 13

Suffrages exprimés : 13

La liste entière est élue à l'unanimité.

2 - 20140502 : Désignation des membres du CCAS

Madame le Maire rappelle qu'en séance du Conseil municipal du 07 avril 2014, le Conseil municipal avait fixé le nombre de membres du CCAS à 12.

Il convient maintenant de désigner au sein de l'assemblée la moitié des membres par le Conseil municipal et la moitié restante sera désignée par Madame le Maire.

Sont désignés à l'unanimité par le Conseil municipal :

Madame FAURE, Monsieur GALLO, Madame BAPTISTE, Monsieur COULEAU, Madame DOUSSOT-LAIN, Madame MOREAU

20140503 : Election des délégués liste Electorale (Tribunal et Administration).

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit désigner les membres de la commission électorale, représentant le TGI et l'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Mr Christian COULEAU au TGI

Mme Nelly BAPTISTE à l'Administration

20140504 : Désignation correspondant Défense.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des présents, Christian COULEAU correspondant Défense.

20140505 : Modification nombre délégué SDEEG.

Madame le Maire, explique au Conseil Municipal que la désignation de 2 délégués (Mme FAURE et Mr LARGE) au sein du SDEEG, n'a pas été validée par le SDEEG. Les statuts du syndicat ne prévoyant qu'un seul délégué titulaire sans suppléant.

Le conseil doit donc revoter dans ce sens, Monsieur Jean-Louis BASTIÉ est candidat, il est procédé au vote.

Mr Jean-Louis BASTIÉ est élu à l'unanimité

20140506 : Recrutement contrats occasionnels

Pour les besoins du service et afin de faire face à un surcroît de travail dans les services, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à recourir et à signer des contrats occasionnels pour la durée de son mandat.

20140507 : Contrats de remplacements d'agent non titulaire

Pour les besoins du service et afin de maintenir une continuité dans les services, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à recourir et à signer des contrats de remplacements pour le personnel indisponible, pour la durée de son mandat.

20140508 : Renouvellement contrat CUI

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler un contrat CUI pour 6 mois sur une durée hebdomadaire de 30h00 au smic en vigueur à compter du 08 juin 2014, et autorise Mme le Maire à le signer.

20140509 : Annulation non-valeur

A la demande du trésorier, le Conseil municipal accepte de porter en non-valeur le montant de 17,47 € correspondant à des titres impayés irrécouvrables sur l'exercice 2013, un mandat sera émis au compte 6541.

18 heures 50 : Arrivée de Mr PARIENTE Alexandre.

20140510 : Décisions financières Décisions modificatives

Dans le cadre de la reprise des concessions au cimetière, la commune a commencé à faire nettoyer une partie du carré n°3, initialement un devis de 2500 € avait été voté pour la réduction de 20 corps, cependant l'espace prévu pour les concessions en terre étant plein nous devons reprendre la totalité du carré 3 soit 70 corps. Coût de l'opération 5 999 € HT.

Considérant le besoin et le caractère urgent le conseil municipal accepte le devis des pompes funèbres général et modifie le budget comme suit :

Section de fonctionnement : virement de crédit en €

022 (dépenses imprévues) : - 10 000

023 (virement section investissement): +10 000

Section d'investissement : inscription nouveaux crédits

21316 (équipement cimetière) : + 10 000

021(virement de la section fonctionnement) : + 10 000

20140511 : Vote subventions associations.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'allouer aux associations les subventions suivantes :

Navidor	20 €
Stéthoscopes	100 €
Handivalide	100 €
Office du Tourisme	100 €
Bout 'Choux	100 €
Vallée de la Dordogne foot	700 €
ACCA	200 €
Asso J.S-Pompiers	200 €
FNACA	100 €
ARESE	300 €
USBO	3 000 € (1 000€ par association: Ping-Pong, Tennis, Gym)
Festi'Evasion	400 €
Téléthon	200 €
Parchemins	50 €
Automne Joyeux	500 €

Les crédits sont ouverts au budget au compte 65734.

Questions diverses.

Monsieur DUPONT interroge Mme le Maire sur les points suivants :

- **projet terrasse Caffé Cuisine** : Mme le Maire informe qu'une demande a bien été déposée, qu'elle est en cours d'instruction, pour le moment cela semble correct
- **busage chemin de la tannerie** : Mr Dupont est interpellé par l'importance de l'ouvrage
Mme le Maire avec l'adjoint à la voirie informe que l'autorisation a été délivrée par l'ancienne municipalité selon des critères techniques bien définis. Toutefois la commission se rendra sur place pour vérifier l'emprise sur la voie.
- **entrée Est de Branne** : un particulier fait des excavations de terres avec dépôt sauvage : Mme le Maire prend note et ira voir sur place avec ses adjoints
- **voiries communales dégradées** : la réfection des voies de Lagut et guspit sont prévues on attend la réponse du conseil général pour octroi de la subvention, le dossier de marché est monté et les travaux inscrits au BP. Une étude pour la Tannerie est prévue, selon l'urbanisation de la commune. Les élus en charge de la voirie sont en train de faire un état des lieux sur le reste du territoire,
- **indemnités des élus** : indemnité mensuelle du Maire brut : 1748,66 € (dont 228,08 € de majoration pour chef-lieu de canton) indemnité des adjoints : 721,32€ € (dont 94,08€ de majoration chef-lieu de canton) et 228,08 € pour un conseiller municipal.
- **city stade** : bruit de voisinage quelle solution la municipalité envisage-t-elle ?
Mme le Maire répond qu'elle s'en occupe, qu'un arrêté portant règlement a été mis en place, transmis en gendarmerie qui s'occupe également de l'affaire. De plus un brise vue a été commandé, et le 4ème filet arrive.
- **tombe du soldat** : elle a été identifiée

Les autres points seront discutés au prochain conseil municipal, dans la mesure où ils n'étaient pas portés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 06.